



le droit de garde des grands parents

Par **vanstaevel**, le **04/11/2009** à **17:07**

Alors voila mon problème, j'ai une fille de 5 mois et je m'entend plus avec la mère de mon conjoint car elle m'insulte, me menace de me tuée, elle fais sa loi sur comment je dois élevée ma fille.

Quand j'habitee chez elle, elle a essayée de mettre le feu a la maison sachant qu'il avait des personnes a l'intérieur, voulais que j'avorte, quand mon conjoint partait travailler je devais aller chez son frère car elle voulais m'attrapée.

Et maintenant elle veut avoir la garde de la petite mais je ne veut pas car pour moi sans être grossière c'est une folle et j'ai peur pour ma fille aider moi s'il vous plaît

Par **Vincent Ricouveau**, le **05/11/2009** à **00:02**

Bonsoir, les grands-parents doivent pour exercer un droit de visite et d'hébergement saisir le tribunal de grande instance. Le juge évalue la situation, peut ordonner des enquêtes sociales et psychologiques, autoriser un droit de visite et d'hébergement ou le refuser. Chaque cas est spécifique.

Cordialement

Me Vincent Ricouveau